

Programme d'actions 2008 - 2012

de la filière légumes en région Centre



12 septembre 2008

Projet élaboré par les entreprises de collecte et de transformation de la filière légumes, les Chambres d'agriculture, la station LCA, BioCentre, le Comité économique fruits et légumes, et en concertation avec la FNPLég.

Avec l'appui méthodologique et le secrétariat de la Chambre régionale d'agriculture du Centre.

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action A1

Axe « promouvoir la commercialisation régionale des légumes » Action « organiser les démarches de mises en avant des légumes régionaux dans le bassin de consommation régional sur tous les circuits »

Problématique	L'approvisionnement en produits régionaux des bassins de consommation locaux doit être développé en région Centre compte tenu des tailles de villes de la Région et du potentiel de consommation qu'elles représentent. De même le potentiel de consommation que représente la région Ile de France ne peut pas être ignoré.
Objectif action	Etablir des accords contractualisés pour permettre aux exploitants fournisseurs un exercice rémunérateur de la profession et un engagement qualitatif à la hauteur des attentes de marchés. Ces accords seront établis dans les villes de la région Centre, puis pourront concerner le bassin de la région Ile de France.
Description action	<p>- Recenser les partenaires, pour chaque agglomération, et préciser l'organisation actuelle de l'approvisionnement</p> <p>- Etablir un partenariat basé sur une charte d'engagements respectifs qui détermine :</p> <ul style="list-style-type: none"> * une concertation sur la saisonnalité des fournitures * la planification des productions et des mises en avant * une contractualisation pour assurer des modalités économiques respectives acceptables <p>- Les agglomérations de la région seront visées dans un premier temps, le bassin de l'Ile de France dans un second (2010 - 2011)</p>
Résultat visé	Accords de partenariat établis dans 3 agglomérations + 1 accord Ile de France
Indicateur de suivi	Nombre d'accords de partenariat établis, et ampleur de ces accords
Mise en oeuvre	Poste CA 41 régionalisé
Calendrier	2008-2012
Coût	<p>Pour chaque agglomération 15 jours de travail en année 1, 10 jours en année 2. 5 jours en année 3 et 0 en année 4 (veiller à rendre « autonomes » ces accords).</p> <p>Appui méthodologique de la FNPLég : 2 jours en 2008, 6 jours en 2009 soit 4 650 €</p> <p>Au total : 6 jours de travail en année 1 (3 625 €), 41 jours en année 2 (24 950 €), 31 jours en année 3 (19 530 €) et 15 jours en année 4 (9 675 €) et 5 jours en année 5 (3225 €) soit un total de 61 005 € (98 jours).</p>
Etat	<p><u>Demande professionnelle de financement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation : poste CA 41 régionalisé : ce poste prend en charge l'animation des actions A1, B2, et C1. Soit 4 jours en 2008 (2 400 €), 60 jours pour 2009 (36 900 €), 51 jours pour 2010 (32 130 €), 35 jours pour 2011 (22 575 €) et 5 jours pour 2012 (3 225 €) soit 97 230 € au total Pour 2008 18 000 € - prise en charge de l'accompagnement FNPLég : 1 395 € - Total ETAT pour 2008 : 1 395 €
Région	<p><u>Demande professionnelle de financement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - prise en charge de l'accompagnement FNPLég : 2 325 € - Total Conseil régional pour 4 ans : 2 325 €

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action A2

Axe « promouvoir la commercialisation régionale des légumes »
Action « promouvoir la production régionale auprès des points de vente locaux et de la restauration collective»

Problématique	Les producteurs de légumes, mais aussi les consommateurs, connaissent mal les points de vente locaux (halles, marchés, distribution de proximité). De même, la restauration des lycées et collèges connaît mal la production régionale. On perd ainsi des occasions de vente locales de légumes produits en région
Objectif action	S'appuyer sur le réseau de points de vente locaux et sur la restauration collective pour y ancrer la production locale de type « régionale », promouvoir les produits de la région auprès des consommateurs, faire connaître l'identification « locale », installer des échanges entre consommateurs et producteurs
Description action	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un dépliant permettant de faire connaître la production régionale identifiée . - autocollant d'identification « locale » - faire connaître et se rencontrer les consommateurs et les producteurs de proximité - informer les médias locaux
Résultat visé	3 agglomérations de la région dans lesquelles une telle opération est conduite
Indicateur de suivi	Nombre d'agglomérations concernées par cette opération, et ampleur de l'opération conduite
Mise en oeuvre	CRA - Covalor France
Calendrier	2008-2012
Coût	<ul style="list-style-type: none"> - matériel promotionnel : stick et dépliant soit 10 000€ - 20 jours de travail en année 1, 20 jours en année 2, 20 jours en année 3, 20 jours en année 4 au total : 20 jours de travail par année (12 000 €), 20 jours en année 2 (12 300 €), 20 jours en année 3 (12 600 €), 20 jours en année 4 (12 900), soit un total général de 49 800 € (80 j) Total pour cette action : 59 800 €
Etat	<u>Demande professionnelle de financement :</u> <ul style="list-style-type: none"> - 0 € - Total ETAT pour 2008 : 0 €
Région	<u>Demande professionnelle de financement :</u> <ul style="list-style-type: none"> - prise en charge du support professionnel : 5 000 € - animation : soutien hors projet de filière voir fiche B1 - Total Conseil régional pour 4 ans : 5 000 €

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action B1

Axe « mettre en place des projets rapprochant les entreprises et les métiers de la filière »

Action « Créer une animation de la filière »

Problématique	La filière légumes régionale, très diversifiée dans les espèces cultivées et les niveaux de transformation, a initié au printemps 2007 un travail collectif pour faire émerger un plan d'action qui a été porté par la Chambre régionale d'agriculture. La dynamique instaurée à cette occasion, structurante pour ce secteur, mérite d'être maintenue dans les années à venir.
Objectif action	Développer la dynamique collective dans la filière légumes, de la production à la transformation, par une animation d'ensemble dynamique et motivante.
Description action	Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> - créer une animation économique dynamisante de type pôle de compétitivité, et mettre en réseau les entreprises de la région. - superviser et coordonner l'ensemble du programme d'actions - si nécessaire, faire évoluer certaines des actions - évaluer l'avancement du programme d'actions, rendre des comptes aux responsables professionnels et aux financeurs, en particulier à mi-parcours, un travail approfondi doit être mené dans ce sens. - Réaliser un suivi des dossiers SOFARIS instruits dans le cadre des investissements aidés.
Résultat visé	Concrétisation et réussite du programme d'action décidé en 2008
Indicateur de suivi	Lancement des actions du programme
Mise en oeuvre	CRA du Centre
Calendrier	2008-2011
Coût	0.25 ETP sur trois mois en 2008 soit 13 jours (7 098 €) 0.25 ETP en 2009 soit 50 jours (28 000 €) 0.20 ETP en 2010 soit 40 jours (22 960 €) 0.15 ETP en 2011 soit 30 jours (17 640 €) 0.15 ETP en 2012 sur 9 mois soit 17 jours (10 710 €) soit un budget total de 86 408 €
Etat	<u>Demande professionnelle de financement :</u> <ul style="list-style-type: none"> - 0 € - Total ETAT pour 2008 : 0 €
Région	<u>Demande professionnelle de financement :</u> <ul style="list-style-type: none"> - soutien hors projet de filière : voir la convention animation filière CRA – Conseil Régional (poste CRA portant sur l'animation des actions A2, B1, C1 et E5) ; Soit 23 jours pour 2008 (13 098 €), 95 jours pour 2009 (55 675 €), 80 jours en 2010 (48 160 €), 55 jours en 2011 (33 765 €) et 32 jours pour 2012 (19 710 €) soit un total de 170 408 € pour 4 ans - Total Conseil régional pour 4 ans : voir convention CRA - CR

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action B2

Axe « mettre en place des projets rapprochant les entreprises et les métiers de la filière »

Action « développer la contractualisation »

Problématique	En secteur frais, il y a peu de contractualisation, ce qui fait courir le risque de dégradation de valeur tantôt pour le fournisseur, tantôt pour les clients metteurs en marché. Et la contractualisation n'est pas appréhendée de manière suffisamment approfondie dans le secteur des légumes frais
Objectif action	Développer la contractualisation dans le secteur des légumes frais, au terme d'un travail de concertation professionnelle initiale prenant en compte à la fois les volumes mais aussi les engagements de valorisation par rapport à des seuils de prix ;
Description action	Examiner les différents types de contrats qui existent, y compris dans les autres secteurs de production, et définir le contenu possible d'un contrat prenant en compte les volumes, mais aussi les prix et si possible de manière pluriannuelle. Les critères de l'identité régionale pourront y être intégrés lorsqu'ils auront été définis (voir action B4) <ul style="list-style-type: none">- mise en place d'un groupe de travail sur les caractéristiques possibles de la contractualisation en légumes (2009)- construction d'un contrat type qui pourra être adapté en fonction des caractéristiques des productions
Résultat visé	X contrats passés entre une OP et une organisation commerciale
Indicateur de suivi	Nombre de contrats passés entre OP et une organisation commerciale
Mise en oeuvre	Poste CA 41 régionalisé
Calendrier	2009-2011
Coût	Animation : 10 jours pour 2009 (6 150 €), 5 jours pour 2010 (3 150 €) et 5 jours pour 2011 (3 225 €) Consultant juridique : 2 à 3 jours d'intervention soit 3 000 € soit un total général de 15 525 €
Etat	<u>Demande professionnelle de financement :</u> <ul style="list-style-type: none">- animation : voir poste CA 41 régionalisé (fiche A1)- Total ETAT pour 2008 : voir fiche A1
Région	<u>Demande professionnelle de financement :</u> <ul style="list-style-type: none">- 0 €- Total Conseil régional pour 4 ans : 0 €

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action B 3

Axe « mettre en place des projets rapprochant les entreprises et les métiers de la filière »

Action "travailler l'identité collective régionale"

Problématique	L'identité collective régionale est un facteur majeur de repérage et de cohésion des acteurs économiques du territoire. Ce peut-être aussi un facteur de valorisation ou d'achat privilégié des produits. Pour autant, les contours de ce concept sont encore flous : quelles valeurs remarquables peut-on mettre en avant pour une communication régionale ? pour quelles cibles ? quels sont les partenaires associés ? Quelles limites juridiques existe-t-il à la mise en avant d'une identité régionale ?
Objectif action	Définir ce que pourrait être une identité collective régionale, en liaison étroite avec les réflexions déjà en place dans les autres filières (fruits, horticulture-pépinière...), les produits agro-alimentaires, et l'ensemble des produits de la région ; mettre en place la déclinaison pour le secteur des légumes
Description action	<p>Etape 1 : dans un cadre inter-filière (groupe de travail auquel pourront participer quelques entreprises du secteur légumier du comité de pilotage), définir les formes (marque collective / individuelle / charte...) et les limites de cette identité, en examinant 3 voies possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le cadre « région Centre » - le cadre « Val de Loire », dépassant les strictes limites régionales - le cadre « produit d'origine locale », où l'origine région Centre s'efface <p>Ce travail sera réalisé dans le cadre des travaux menés par le Conseil Régional</p> <p>Etape 2 : décliner ce travail spécifiquement pour le secteur des légumes en s'entourant des compétences d'un consultant spécialisé dans ces questions et si possible en partenariat avec l'ESCEM.</p>
Résultat visé	Tonnage de légumes sous identité collective
Indicateur de suivi	Tonnage de légumes sous identité collective
Mise en oeuvre	CRA - Covalor france?
Calendrier	2009-2010
Coût	<p>Etape 1 : coût supporté par le Conseil Régional dans le cadre de l'étude de mise en place d'une identification collective régionale</p> <p>Etape 2 : étude spécifique légumes : 5 jours de travail d'un consultant (1 200 € TTC x 5 j soit 6 000 € TTC), frais de déplacement et indemnités des élèves de l'ESCEM soit 4 000 € TTC animation du projet : 15 jours de travail en 2009 (9 225 €) et 15 jours de travail en 2010 (9 450 €) soit un budget total de 28 675 €</p>
Etat	<u>Demande professionnelle de financement :</u> <ul style="list-style-type: none"> - 0 € - Total ETAT pour 2008 : 0 €
région	<u>Demande professionnelle de financement :</u> <ul style="list-style-type: none"> - <u>soutien hors projet de filière</u> : animation : convention CRA – Conseil Régional (voir fiche B1) - prestation du consultant 7 000 € maximum l'intervention de la Région est conditionnée à l'aboutissement préalable de l'étude inter filière sur l'identité collective régionale - Total Conseil régional pour 4 ans : 7 000 €

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action C 1

Axe « Développer l'innovation dite concertée »
Action " Mettre en place un fléchage des entreprises vers les dispositifs d'appui à l'innovation et faire émerger les projets d'innovation qui associent des métiers et des entreprises partenaires "

Problématique	<p>Pour permettre de renforcer l'innovation dans la région, deux axes de travail ont été identifiés :</p> <p>Dans un premier temps, permettre aux entreprises qui ont des projets innovants de connaître les structures qui existent ,au niveau national ou régional, et qui pourraient leur apporter un soutien en terme d'information, de compétence ou de méthodologie.</p> <p>Dans un deuxième temps, accompagner les initiatives en matière d'innovation « concertée ». En effet, la différenciation d'un produit n'est réussie que lorsque le consommateur la reconnaît et l'accepte. Pour cela, elle doit répondre à une logique de marché et prendre en compte toutes les étapes de la filière (production, conditionnement, mise en marché). Cela nécessite une concertation entre les différents acteurs afin de s'assurer que toutes les contraintes seront bien connues et levées.</p>
Objectif action	<p>1 – Mettre en place un dispositif d'information qui permettent aux professionnels de connaître et de trouver rapidement l'interlocuteur nécessaire à leur projet.</p> <p>2 - Soutenir les projets d'innovation qui associent des entreprises partenaires</p>
Description action	<p>1 -<i>Mettre en place un réseau de veille technologique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>lister les structures référentes en matière d'innovation</i> - <i>mise en place de journée de « veille technologique » permettant un focus sur un sujet déterminé.</i> <p>2 -Recenser les projets en terme d'innovation et mettre en relation le cas échéant les entreprises qui pourraient être partenaires pour un produit donné : production, distribution, entreprise de machinisme. Des solutions pourraient être apportées par le réseau de diffusion technologique ou l'ARITT (Agence Régionale d'Information et de Transfert Technologique). Ce sont les entreprises partenaires qui auront pour mission de mener à bien les projets.</p>
Résultat visé	<p>1 – <i>Amélioration de l'accès à l'information sur l'innovation</i> <i>Mise en relation des structures existantes et des professionnels</i></p> <p>2 - Facilitation de projets innovants Trois innovations : une par produit (poireaux, fraises, asperges par exemple...)</p>
Indicateur de suivi	<p>1 – <i>Nombre de demandes de renseignements auprès de la cellule de veille</i> <i>Nombres de projets réalisés</i></p> <p>2 - Nombre d'innovation « concertées mises en place.</p>
Mise en oeuvre	Poste CA 41régionalisé
Calendrier	2008-2012
Coût	<p>1 - <i>Recensement des outils existants et production d'un document synthétique : 5 jours en 2008, 10 jours en 2009 (Rebasculé en B1)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise à jour du document et recensement permanent des innovations : 5 jours par an pour les années 2010 et 2011. (Rebasculé en B1)</i> <p>2 Pour chaque accord : 15 jours d'animation par produits pour permettre l'émergence du projet, la recherche des partenaires et des interlocuteurs, le suivi des actions. Soit 15 jours pour l'année 2009 (9 225 €), 15 jours pour l'année 2010 (9 450 €) et 15 jours pour l'année 2011 (9 675 €) ; Soit pour l'action C1 :, 15 jours en 2009 (9 225 €), 15 jours en 2010 (9 450 €), et 15 jours en 2011 (9 675 €), 11 jours en 2012 (6 930 €)soit un budget total de 35 280 €</p>
Etat	<p><u>Demande professionnelle de financement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - animation action 2 : voir poste CA 41 régionalisé (fiche A1) - Total ETAT pour 2008 : voir fiche A1
Région	<p><u>Demande professionnelle de financement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Total Conseil régional pour 4 ans : voir convention CRA - CR

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action D1

Axe « Comblent le déficit d'offre en produits biologiques » Action "Développer l'offre en produits biologiques en soutenant la production biologique"

1 . APPUI TECHNIQUE

Problématique	La forte demande de produits biologiques sur la région entraîne des besoins de développement des surfaces en maraîchage (notamment cultures sous abri) et légumes de plein champ afin de satisfaire les besoins de la filière (circuits courts, grossistes, industriels, restauration collective). Manque d'appuis techniques et de références technico-économiques.
Objectif action	<ul style="list-style-type: none">- Développer les surfaces et l'approvisionnement local des opérateurs régionaux en légumes bio : optimisation des systèmes de production, installation et conversion.- Améliorer les itinéraires techniques et la qualité des produits.
Description action	<ul style="list-style-type: none">- Développer l'appui technique et les échanges entre producteurs: formations, journées techniques, visites d'exploitation et voyages d'études en lien avec les opérateurs bio et les organismes « conventionnels ».- Soutenir l'installation et la conversion : acquisition et diffusion de références technico-économiques en légumes de plein champ (carotte, oignon, pomme de terre,...) et en maraîchage (recherche bibliographique, enquêtes, études technico-économiques d'exploitations, mise en place d'outils à destination des porteurs de projets et des exploitations en place).
Résultat visé	<ul style="list-style-type: none">- Surface légumières bio : de 500 ha (2008) à 1000 ha (2011)- Producteurs : de 100 producteurs (2008) à 150 producteurs
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none">- Progression du nombre de producteurs et des surfaces- Participation aux journées techniques, visites et voyages d'étude
Mise en oeuvre	Poste légumes Bio
Calendrier	2008 - 2012
Coût	0.5 ETP appui technique collectif [100 jours/an à 400 €/jour sur 4 ans] Pour 2009, 2010 et 2011 100 jours de travail par an (120 000 €) Pour 2012 75 jours de travail (9 mois) soit 30 000 € soit un coût total de l'action de 150.000€
Etat	<u>Demande professionnelle de financement :</u> <ul style="list-style-type: none">- 0 € pour 2008, ensuite financement dégressif, 36 000 € au total.- soutien hors projet de filière : voir le soutien aux actions de Biocentre- Total ETAT pour 2008 : 0 €
Région	<u>Demande professionnelle de financement :</u> <ul style="list-style-type: none">- Poste dédié bio financement dégressif : 80 % année 1, 60 % année 2 et 40 % année 3 soit 36 000 € pour les trois ans- <u>soutien hors projet de filière</u> : voir ligne agriculture biologique- Total Conseil régional pour 4 ans : 36 000 €

2. SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS :

Les investissements relatifs à la production, la transformation et la commercialisation de légumes issus de l'agriculture biologique pourront être accompagnés, selon les modalités de chaque contrat, dans le cadre de la politique territoriale des contrats régionaux de pays et d'agglomération.

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action (transversale)D2

Axe « Comblé le déficit d'offre en produits biologiques » Action "Création d'un pôle de production-formation à l'agriculture biologique en région Centre"

Problématique	En région Centre, près de 55% des exploitants ont plus de 50 ans sur les exploitations légumières (41% au niveau national). Actuellement 30% des installations en agriculture le sont hors cadre familial. La forte demande en produits biologiques (+ 10 % par an) n'est actuellement pas satisfaite et l'évolution des surfaces en productions biologiques en région Centre est très faible (+ 1% en légumes).
Objectif action	<ul style="list-style-type: none"> - Mener une étude-action multi partenariale pour évaluer la faisabilité d'un pôle de production-formation à l'agriculture biologique de référence en région Centre. - A travers un dispositif de type « couveuse d'entreprise » offrir une opportunité aux porteurs de projets (installation) de tester leurs compétences (techniques, commerciales, en comptabilité et gestion, en organisation du travail, relationnelles), la faisabilité économique de leur projet et l'adéquation entre projet de vie et projet professionnel. - Installer des producteurs pour l'approvisionnement des filières locales, paniers du Val de Loire, opérateurs locaux et restauration collectives (lycées...) - Acquérir de nouvelles pratiques à destination de porteurs de projet en conversion.
Description action	Ingénierie préalable à la création d'un pôle de production- formation à l'agriculture biologique : <ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'un espace test (matériel, foncier) en lien avec les collectivités locales (agglomération, communauté de communes,...) - Détermination du cadre juridique (couveuse, Société Coopérative de Production ou SCOP,...) - Constitution d'un réseau de personnes ressources (conseil, tutorat,...)
Résultat visé	<ul style="list-style-type: none"> - Identification d'un espace test - Identification du cadre juridique de la structure et du statut des porteurs de projets - Business plan avec mode de financement (ventes, fonds privés, subventions collectivités territoriales, Etat, Europe,...). - Liste de personnes ressources
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse de l'étude-action. - Mise en œuvre du projet.
Mise en oeuvre	Bio Centre
Calendrier	2008 - 2009
Coût	2008 : 30 jours d'animation (30* 400 €) 12 000 cabinet d'étude 5 000 € 2009 : 100 jours de travail d'animation (100 * 400) 40 000 € cabinet d'étude 10 000 € Soit 17 000 € pour l'année 2008 et 50 000 € pour l'année 2009 Soit un budget global de 67 000 € qui sont pris sur le budget global des actions Biocentre.
Etat	<u>soutien hors projet de filière</u> : voir action en faveur du programme Biocentre
Région	<u>soutien hors projet de filière</u> : ligne agriculture biologique du Conseil Régional sous réserve de la validation du programme de couveuse d'entreprises par la Région

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action E1

Axe « Conforter la production, en améliorant les outils de production et en optimisant et développant l'expérimentation »

Action " Soutenir les investissements d'équipements légumiers dans les exploitations agricoles "

Problématique	La production de légumes requiert des investissements importants (serres, tunnels, équipements d'irrigation...), en regard du chiffre d'affaires dégagé. Il est donc important d'appuyer l'effort de modernisation des équipements fait par les agriculteurs du secteur légumier, pour ne pas prendre de retard dans l'évolution permanente nécessaire. De plus, l'accueil de salariés saisonniers nécessite l'aménagement de locaux pour lesquels des investissements sont à réaliser.
Objectif action	Faciliter l'achat d'équipement par les exploitants agricoles.
Description action	<ul style="list-style-type: none"> - enquête préalable des besoins de la filière (serres, tunnels, équipements d'irrigation...) sur la base d'un questionnaire envoyés aux producteurs de légumes - choix d'éventuels du types d'investissements à prioriser - point des dispositifs financiers (circulaire nationale viniflor...) permettant de soutenir ces investissements - mise en place d'une aide financière à ces équipements
Résultat visé	X € d'équipements des agriculteurs
Indicateur de suivi	Montant cumulé d'équipements aidés
Mise en oeuvre	CVETMO/LCA
Calendrier	2008-2011
Coût	30 000 000 €
Etat	<p><u>Demande professionnelle de financement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 240 000 € pour 2008 complément de la circulaire serre nationale et note de campagne régionale - Total ETAT pour 2008 : 240 000 €
Région	<p><u>Demande professionnelle de financement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - fonds de garantie Oséo pour les serres – enveloppe indicative 500 000 € (fond de 1 000 000 € mutualisé avec la filière horticole pour les investissements dans les serres). - Total Conseil régional pour 4 ans : 500 000 € (permet de garantir 5 M€ d'emprunt)

Projet Filière Légumes 2008-2012

Fiche E 1 (pays)

Axe « Conforter la production, en améliorant les outils de production et en optimisant et développant l'expérimentation »
Action " Soutenir les projets des microfilères sur les territoires "

Objectif	- Développer des microfilères locales présentant des productions circonscrites sur un ou plusieurs territoires. - Augmenter la valeur ajoutée sur les exploitations agricoles
Bénéficiaire	Agriculteurs, associations, structures collectives
Description	0. <input type="checkbox"/> Identification des micro-filières sur leur territoire 1. <input type="checkbox"/> Identification d'une structure porteuse d'un projet collectif 2. <input type="checkbox"/> Elaboration d'un diagnostic de la micro-filière (nombre de producteurs concernés, volume de production, existence d'une structure collective ...), 3. <input type="checkbox"/> Si la Région reconnaît cette microfilière, élaboration d'un programme d'action
modalités	Les investissements (hors serres) ainsi que les actions collectives (promotion, certification en signe officiel de qualité...) pourront être accompagnés au titre de la politique territoriale selon les modalités de chaque contrat de pays concerné et selon les modalités des programmes validés par la Région
Aide	
Indicateurs de suivis	Nombre de projets de micro-filière émergents, nombre d'emplois créés, nombre d'emplois confortés, nombre de jeunes agriculteurs soutenus et installés
Coordination-Gestion de la mesure	Syndicats de Pays ou Communautés d'Agglomération
financement Région	Au titre de la politique territoriale des Contrats régionaux de Pays et d'Agglomération, selon les modalités de chacun des contrats

Projet Filière Légumes 2008-2012

Fiche E 1 (pays)

Axe « Conforter la production, en améliorant les outils de production et en optimisant et développant l'expérimentation »

Action " Investissements collectifs permettant de conforter la production légumière "

Objectif	Disposer de matériel permettant de conforter la production légumière, d'améliorer la compétitivité de la filière, les conditions de travail et la qualité des produits
Bénéficiaire	CUMA
Description	Acquisition de matériel
Coût	Les investissements pourront être accompagnés au titre de la politique territoriale selon les modalités de chaque contrat de pays
Taux de Participation du CR	Modalités spécifiques liées aux CUMA
Coordination-Gestion de la mesure	Syndicats de Pays ou Communautés d'Agglomération en lien avec les FDCUMA ou UDCUMA
Observations	

Projet Filière Légumes 2008-2012

Fiche E 1 (pays)

Axe « Conforter la production, en améliorant les outils de production et en optimisant et développant l'expérimentation »

Action " favoriser le développement de circuits courts de vente et la transformation à la ferme et les actions de diversification "

Objectif	Augmenter la valeur ajoutée sur l'exploitation agricole en favorisant la transformation sur l'exploitation et en développant des circuits courts de vente
Bénéficiaire	Agriculteurs, associations, structures collectives
Description	<p>- <u>En présence d'un circuit court de vente (vente à la ferme, commercialisation directe auprès des commerçants, vente sur les marchés...)</u> les investissements relatifs à la production, la transformation, et la commercialisation sont éligibles et notamment dans le domaine de l'agriculture biologique (cf fiche action D1)</p> <p>- <u>En l'absence de circuit court de vente ou de transformation (ou de conditionnement),</u> seules les productions « marginales » seront soutenues.</p>
modalités	Les investissements pourront être accompagnés au titre de la politique territoriale selon les modalités de chaque Contrat de Pays concerné :
Aide	
Indicateurs de suivis	Nombre d'emplois créés Nombre d'emplois confortés
Coordination- Gestion de la mesure	Syndicats de Pays ou Communautés d'Agglomération
Observations	

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action E2

Axe « Conforter la production, en améliorant les outils de production et en optimisant et développant l'expérimentation »

Action "soutenir la recherche et accélérer les programmes en faveur d'itinéraires adaptés aux conditions phytosanitaires et hydriques"

Problématique	L'expérimentation, par la recherche de solutions innovantes et adaptées aux contraintes de production locales est un élément essentiel de maintien de la compétitivité dans les entreprises. Pour faire face aux contraintes notamment phytosanitaires et hydriques de la filière, il est nécessaire de mettre en place de nouvelles techniques (itinéraires techniques, variétés, outils de pilotage) adaptées à ces contraintes. Pour autant, ces nouveaux axes d'expérimentation ne doivent pas se substituer entièrement aux programmes plus « classiques » qui gardent toute leur légitimité. D'autre part, pour rester des outils performants, les stations s'engagent régulièrement dans des travaux de mise aux normes ou de modernisation qui représentent des investissements importants et qui doivent donc être soutenus.
Objectif action	Répondre aux besoins de la filière en matière d'expérimentation en intégrant plus particulièrement les contraintes phytosanitaires et hydriques dans les programmes d'action à court et à long terme.
Description action	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux de l'expérimentation sur la filière - optimisation des moyens humains et matériels : <ul style="list-style-type: none"> - Sur la veille technique - Sur la veille réglementaire - Sur l'expérimentation et la recherche - Sur l'appui technique
Résultat visé	Evolution des itinéraires techniques de production Evolution des modes de production Evolution des calendriers de production
Indicateur de suivi	
Mise en oeuvre	Programme d'expérimentation LCA
Calendrier	2008 à 2012
Coût	Budget de fonctionnement (total 2 983 000 €): 2008 : 713 000 € HT 2009 – 2012 : 770 000 € HT Budget d'investissement : 2008 : 5 000 € HT 2009 – 2012 : programme d'investissements à dimensionner sur LCA en fonction des évolutions à entreprendre sur les deux sites (Tour en Sologne – Saint Denis en Val) tant sur les infrastructures serre que sur la PBI (budget estimé de 800 000 €)
Etat	<u>Demande professionnelle de financement</u> : <ul style="list-style-type: none"> - 0 € pour l'investissement - 190 000 € pour les programmes d'expérimentation - Total ETAT pour 2008 : 190 000 €
Région	<u>Demande professionnelle de financement</u> : <ul style="list-style-type: none"> - 600 000 € pour E2 bis, E3 et E 4 - 200 000 € pour les investissements dans la station d'expérimentation - Total Conseil régional pour 4 ans : 800 000 €

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action E3

Axe « Conforter la production, en améliorant les outils de production et en optimisant et développant l'expérimentation »

Action "Renforcer le programme d'expérimentation appliqué à l'agriculture biologique en s'appuyant sur les dispositifs existant en conventionnel"

Problématique	Il existe actuellement peu de moyens d'expérimentation dédiés à l'agriculture biologique. De plus, il est nécessaire de s'appuyer aussi sur l'expérience et les compétences acquises par les producteurs biologiques . Enfin, l'agriculture conventionnelle pourrait profiter des références techniques de l'agriculture biologique pour répondre à certaines de ses problématiques de filière.
Objectif action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'expérimentation bio au sein des stations d'expérimentations de la région - Améliorer la liaison entre l'expérimentation menée en bio : <ul style="list-style-type: none"> . et les agriculteurs biologiques (en lien avec la demande de l'aval) : utilisation par ces derniers des résultats expérimentaux mais également apport d'idées provenant de pratiques du terrain. . et les agriculteurs « conventionnels » dont les pratiques peuvent reprendre certains résultats obtenus en bio
Description action	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une rencontre entre producteurs bio de la région, LCA et la station de la Morinière pour s'inspirer du fonctionnement de celle-ci en matière d'expérimentation bio. - Constitution d'un groupe technique bio au sein de LCA en s'inspirant de la gouvernance de la Morinière. - Renforcement de l'expérimentation biologique dans les programmes des stations
Résultat visé	<p>X programmes d'expérimentation menés chaque année sur l'agriculture biologique des cultures de légumes</p> <p>Participation d'au moins 30 personnes (agriculteurs biologiques et acteurs et opérateurs de la filière) au groupe technique bio et aux journées techniques</p> <p>Participation d'agriculteurs conventionnels, d'acteurs d'aval, de techniciens aux journées techniques .</p>
Indicateur de suivi	
Mise en oeuvre	Stations d'expérimentations LCA
Calendrier	2008-2011
Coût	Coût supplémentaire par rapport au programme d'expérimentation défini en E1 : 2008 : 0 € 2009 - 2011 : 40 000 € par an 2012 : 30 000 €
Etat	<p><u>Demande professionnelle de financement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 0 € - Total ETAT pour 2008 : 0 € (pas de programme spécifique pour 2008)
Région	<p><u>Demande professionnelle de financement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 75 000 € - Total Conseil régional pour 4 ans : 75 000 €

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action E4

Axe « Conforter la production, en améliorant les outils de production et en optimisant et développant l'expérimentation »

Action "Favoriser les échanges entre les différents acteurs de l'expérimentation et de l'appui technique publics et privés"

Problématique	Appui technique (souvent effectué par les services des OP ou entreprises d'aval) et expérimentation méritent d'être liés davantage encore. Et les travaux effectués par les Chambres d'agriculture (LCA), les lycées agricoles et par les services techniques dédiés aux entreprises gagneraient à être davantage concertés.
Objectif action	Mettre en place des collaborations renforcées entre les services techniques des OP et entreprises d'aval et le travail des Chambres d'agriculture (expérimentation notamment)
Description action	<ul style="list-style-type: none"> - Inventorier les personnes effectuant du conseil ou de l'expérimentation dans le secteur des légumes (public comme privé) - élaborer un mode de concertation permettant d'accélérer la diffusion des solutions et nouvelles techniques mises au point - créer un site internet pour rendre dynamique l'accès aux références tant par les techniciens de Chambre d'Agriculture, d'OP que par les producteurs - élaborer un guide technico-économique par espèce ou de fiches outils par les conseillers devant s'appuyer sur une méthode commune <p>Mission d'étude de 6 mois pour identifier les besoins des utilisateurs, définir un cahier des charges, sélectionner un prestataire Construction des réseaux et d'un site et intégration des références acquises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission d'animation des réseaux de conseillers et techniciens
Résultat visé	Valorisation des références acquises par LCA
Indicateur de suivi	Taux de participation des acteurs visés aux réunions proposées (techniciens, producteurs...) 1 guide technico-économique
Mise en oeuvre	Mission de diffusion de LCA
Calendrier	2009 à 2011
Coût	Mission d'étude 2009 : 3 000 € Prestataire 2010 (à redéfinir) : 10 000 € Animation 2009 : 12 300 € (20 j) ; puis 2010 : 9 450 € (15 j) ; puis 2011 : 6 450 € (10 j) Soit un budget total de 41 200 €
Etat	<u>Demande professionnelle de financement :</u> - 0 € - Total ETAT pour 2008 : 0 €
Région	<u>Demande professionnelle de financement :</u> - Intégré dans le financement global de LCA - Total Conseil régional pour 4 ans : voir financement action E2

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action E5

Axe « Conforter la production, en améliorant les outils de production et en optimisant et développant l'expérimentation »

Action "Aider les investissements dans les stations de stockage – conditionnement et les entreprises de transformation"

Problématique	La production légumière en région Centre est majoritairement organisée (pour 62 %) autour d'Organisation de Producteurs ou d'industriels. Les structures de la région sont globalement moins importante en CA et en effectif que la moyenne nationale. De plus, l'étude diagnostic a mis en évidence une faiblesse dans leur capacité d'auto financement. Pour autant, ces entreprises, soumises à la concurrence des autres régions productrices de légumes, doivent en permanence investir afin de maintenir un outil de production performant et s'adapter aux contraintes réglementaires ou environnementales.
Objectif action	Aider les stations de stockage-conditionnement collectives et les entreprises de transformation dans leur développement grâce à un soutien financier aux investissements qui en découlent.
Description action	<ul style="list-style-type: none"> - le dispositif "CAP Développement" du Conseil régional destiné aux entreprises peut aider les investissements matériels, les innovations technologiques, le développement à l'international, la reprise d'entreprises (dans certains cas), et pour les PME le recours au conseil externe - le recrutement de cadres ne peut être aidé que dans certaines situations - minimum de dépenses éligibles de 50 000 €, plafond de 400 000 € sur 3 ans - avance remboursable sans intérêts, avec 1 an de différé, sur 5 ans maximum. L'avance porte sur 30 à 50 % du montant total du projet - ce dispositif remplace la POA (Prime d'Orientation Agro-alimentaire), en vigueur jusque fin 2006 et financée alors en partie par l'Etat et en partie par le Conseil régional (aide transférée en 2007 aux Régions) - cette aide peut-être co financée par les Conseils Généraux
Résultat visé	Dossier d'investissement réalisés dans le cadre du CAP'Développement
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de dossiers d'investissements aidés dans les entreprises légumes - montant global des investissements aidés
Mise en oeuvre	Action prise en charge dans le cadre du dispositif « CAP Développement » du Conseil Régional
Calendrier	2008 à 2011
Coût	Le coût s'inscrit dans le budget de l'action CAP'Développement (destinée à l'ensemble des entreprises, sauf exploitations agricoles)
Etat	- soutien hors projet de filière : éventuel complément FEADER
Région	- soutien hors projet de filière : ligne industrie du Conseil Régional

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action F1

Axe « Améliorer la gestion des ressources humaines » - Action « Réaliser des diagnostics sur les problématiques de ressources humaines »

Problématique	Les problématiques de gestion de la main d'œuvre peuvent concerner des domaines variés (organisation du travail, motivation des salariés, l'intégration des salariés, définition des postes de travail et des compétences nécessaires, communication des consignes...) et les chefs d'entreprises ont parfois des difficultés à déterminer précisément leurs besoins ou les limites rencontrées dans leur entreprise.
Objectif action	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre d'établir un état des lieux du fonctionnement de l'entreprise en matière de ressources humaines - Permettre une connaissance précise de l'organisation du travail présente dans l'entreprise : organisation employeurs/employés, organisation entre les chefs d'entreprises (responsabilités, prises de décision, communication interne...), de communication, gestion de compétences et formation <p>La gestion des ressources humaines sera abordée en lien avec la stratégie de l'entreprise</p>
Description action	Réalisation de diagnostic ressources humaines 8 thématiques envisageables : <ul style="list-style-type: none"> - organiser le travail - gérer les recrutements - gérer les aspects juridiques de l'embauche - rémunération - gérer les compétences - former les actifs - faciliter les relations sociales - communiquer en interne <p>soit dans le cadre de l'outil GEHODES, soit dans le cadre de l'outil RH+ de la FNPLeg</p>
Résultat visé	Mise en place des plans d'action qui débouchent sur une meilleure gestion des ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement ressources humaines (organisation du travail, recrutement...) - formation
Indicateur de suivi	5 diagnostics réalisés en 2008 ; 7 en 2009 ; 10 en 2010 et 10 en 2011
Mise en oeuvre	CA 41 (projet régional intégrant le Cher, l'Indre et Loire et Loiret) dans le cadre de GEHODES, FNPLeg pour outil RH+
Calendrier	2008-2011
Coût	Coût des diagnostics : 12 300 € pour 2008 ; 17 220 € en 2009 ; 24 600 € en 2010 et 24 600 € en 2011 soit un total de 78 720 € Animation de l'action : voir programme GEHODES plus
Etat	<p><u>Demande professionnelle de financement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - animation : voir poste CA 41 régionalisé (fiche A1) - Total ETAT pour 2008 : voir fiche A1
Région	<p><u>Demande professionnelle de financement :</u></p> <p>Soutien : hors projet de filière. Via le programme GEHODES financé par le Conseil Régional</p>

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action F2

Axe « Améliorer la gestion de la main d'œuvre »
Action "Améliorer les compétences des chefs d'entreprises légumières en gestion de ressources humaines"

Problématique	Les chefs d'entreprises, en production de légumes comme en horticulture-pépinière, doivent s'adapter au développement de leur entreprise. En particulier, le recours de plus en plus fréquent à de la main d'œuvre salariée nécessite des compétences en management : recrutement, animation des équipes, droit social et fiscal... Ces connaissances ne sont que peu ou pas abordées en formation initiale, il y a donc nécessité d'un accompagnement à ces changements par la mise en place de formations adaptées.
Objectif action	Permettre aux chefs d'entreprise légumières d'acquérir ou de renforcer leurs compétences en gestion des ressources humaines.
Description action	Mise en place de cycle de formations des chefs d'entreprise en matière de gestion des ressources humaines, si possible communes aux secteurs légumes et horticulture-pépinière, avec le concours du fonds Vivéa : <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un programme de formation, adapté aux chefs d'entreprises - mise en place de ces formations - mise en place des formations liées aux diagnostics GEHODES
Résultat visé	30 journées de formation-stagiaires de managers d'exploitations légumières conduites en matière de GRH, avec une couverture géographique satisfaisante de la zone de production de légumes
Indicateur de suivi	Nombre de journées de formation-stagiaires de managers d'exploitations légumières
Mise en oeuvre	CA 41 avec l'appui des centres de formation des CA et autres chambres consulaires. Un travail en concertation avec l'horticulture sera également envisagé.
Calendrier	2008-2011
Coût	Coût de journées des managers d'exploitations légumières Conduite de l'action : organisation des formations, travail avec VIVEA. 5 jours pour 2008 (3 000 €), 10 jours en 2009 (6 150 €), 5 jours en 2010 (3 150 €) pour un budget total de 12 300 €
Etat	<u>Demande professionnelle de financement :</u> <ul style="list-style-type: none"> - animation : voir poste CA 41 régionalisé (fiche A1) - Total ETAT pour 2008 : voir fiche A1
Région	<u>Demande professionnelle de financement :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien : <u>hors projet de filière</u>. En relation avec les services de formation des CDA et les financements VIVEA et ADEC.

Projet filière légumes 2008-2012

Fiche action F3

Axe « Améliorer la gestion de la main d'œuvre » Action "Accompagner la mise en place d'organisation permettant le partage de compétences de salariés entre entreprises"

Problématique	La production de légumes est une production cyclique qui nécessite un apport ponctuel de main d'œuvre. Ces pointes de travail, bien qu'étant régulières au cours d'une année ne permettent souvent pas de pérenniser le poste de travail crée à cette occasion. Ceci entraîne une rotation du personnel saisonnier ce qui a pour conséquence la nécessité de reformer les salariés sur une même tâche chaque année, et la perte de compétences d'une année sur l'autre. Il s'agit de trouver des synergies entre entreprises, parfois de secteurs d'activité différents, sur les problématiques de gestion de la main d'œuvre saisonnières sur un territoire donné.
Objectif action	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les salariés saisonniers au travers d'un partage de temps de travail par des entreprises exerçant des activités différentes. - Accroître les compétences des salariés en les formant.
Description action	<p>Mise en place ou renforcement de groupements d'employeurs, ou autre organisation, ayant des activités complémentaires en terme de « pointe » de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - inventorier les situations de besoin de main d'œuvre occasionnelle, les groupements d'employeurs existants, les zones géographiques couvertes et à couvrir - organiser une ou deux réunions d'informations sur le fonctionnement des groupement d'employeurs, ou autre organisation possible - faire le point (DRTEFP) sur les possibilités et limites en terme de droit des groupements d'employeurs (responsabilité collective en cas de défaillance) ; déterminer la taille critique permettant d'embaucher un permanent pour gérer le groupement - trouver des synergies avec d'autres entreprises, d'autres secteurs - former les salariés pour accroître leurs compétences et les fidéliser <p>Accompagnement de ces démarches dans le temps : suivi des organisations mises en place.</p>
Résultat visé	<p>réunions d'informations, de définition et mise en place de projet à organiser. (1 à 2 groupes suivis par an sur un territoire)</p> <p>50 salariés formés pour les besoins de travail occasionnel des entreprises légumières, et couvrant au moins 3 pôles de production.</p>
Indicateur de suivi	<p>Nombre de salariés ainsi formés</p> <p>Nombre de groupes accompagnés</p>
Mise en oeuvre	CA 41 programme GEHODES plus
Calendrier	2008-2012
Coût	<p>Phase d'émergence des projets : travail réalisé dans le cadre de GEHODES plus, 4 jours de formation des professionnels par projet (contribution de VIVEA).</p> <p>Phase de suivi : 30 jours sur 2 ans d'accompagnement et d'animation des projets un projet suivis par an, deux projets suivis au total. Soit pour 2009 15 jours (9 000 €), pour 2010 30 jours (18 900 €), pour 2011 15 jours (9 675 €).</p> <p>Formation des salariés via le FAFSEA</p> <p>Conduite de l'action (inventaire des besoins, organisation des formations) : 5 jours en 2008 (3 000 €), 10 jours en 2009 (6 150 €), 5 jours en 2010 (3 150 €)</p> <p>Budget total : 49 875 €</p>
Etat	<p><u>Demande professionnelle de financement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - animation : voir poste CA 41 régionalisé (fiche A1) - Total ETAT pour 2008 : voir fiche A1
Région	<p><u>Demande professionnelle de financement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien : hors projet de filière. En relation avec les services de formation des CDA et les financements VIVEA et ADEC.